



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

perspectives

Question écrite n° 93793

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur la modernisation du secteur public. Le fait de croiser les expériences des entreprises privées et du secteur public peut y participer. Une fonction « innovation, recherche, développement » pourrait être créée dans l'administration pour développer la capacité des services publics à se projeter dans l'avenir et à rechercher en permanence une plus grande efficacité. En conséquence, il souhaiterait connaître sa position en la matière.

Texte de la réponse

La création de la fonction « innovation, recherche, développement » procède d'une démarche de rapprochement des secteurs public-privé bien engagée dans la conduite du changement portée par les structures en charge de la réforme de l'État. Dans l'administration, la création de secrétaires généraux dans chaque ministère résulte de la volonté de promouvoir la modernisation de la fonction publique en facilitant les efforts de réflexion stratégique et de réforme. Le secrétaire général, haut fonctionnaire placé auprès du ministre, est entouré d'une équipe mixte de modernisateurs issus à la fois du secteur public et du secteur privé. Par ailleurs, la direction générale de la modernisation de l'État (DGME) créée en décembre 2005 au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, a pour vocation de proposer des solutions innovantes pour le management des administrations et l'amélioration continue de leur performance : modernisation de la gestion publique, professionnalisation des fonctions managériales (contrôle de gestion, contrôle interne, démarche qualité au sein de l'État), informatisation des processus, etc. La DGME bénéficie en son sein de cette expérience croisée entre entreprises privées et secteur public puisque 35 % de ses agents ont eu une expérience du secteur privé. Parallèlement, une plus grande efficacité de l'action publique est aussi recherchée au travers d'un renouvellement de ses modes de gestion permis par le cadre plus responsabilisant offert par la loi organique relative aux lois de finances. L'expérience des entreprises privées (ou évoluant dans un contexte concurrentiel) a été mise à plusieurs reprises au service des responsables de programme, des secrétaires généraux, des directeurs des affaires financières et des directeurs des ressources humaines dans le cadre du forum des responsables de programme (cycle d'échange d'information et d'expérience destiné aux 80 « patrons » de l'État). Les études et les séquences visant à croiser les expériences publiques et privées sont d'ailleurs évaluées très positivement par les participants. En particulier, une étude sur l'évolution des relations entre les unités fonctionnelles et les fonctions centrales des grandes entreprises a éclairé le sujet du deuxième forum, consacré à la relation entre le responsable de programme d'un côté, les fonctions financières et de gestion des ressources humaines des ministères de l'autre. Un témoignage sur le fonctionnement d'une business unit chez Renault a illustré ce même sujet.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93793

Rubrique : Secteur public

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : budget et réforme de l'Etat

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 mai 2006, page 4830

Réponse publiée le : 25 juillet 2006, page 7789